

Syngenta International AG

Media Office
CH-4002 Basel
Schweiz
Tel: +41 61 323 23 23
Fax: +41 61 323 24 24
media.relations@syngenta.com

www.syngenta.com

Contact média:

Catherine Duttweiler
Schweiz +41 61 323 01 42
catherine.duttweiler@syngenta.com



communiqué aux médias

Bâle, Suisse, 4 octobre 2017

Comment un drone valaisan maniable a appris à pulvériser

Le projet pilote Agrofly, le premier drone pulvérisateur d'Europe, met en évidence le potentiel d'avenir de l'agriculture numérique. C'est un exemple type de la collaboration d'une start-up avec Syngenta ainsi qu'avec les représentants des autorités en vue d'améliorer une utilisation faisant un usage efficace des ressources et ciblé des produits phytosanitaires. Le projet a été présenté durant le week-end sur un champ d'essai de Dielsdorf, en présence du responsable de Syngenta Erik Fyrwald. La mise sur le marché est prévue pour 2018.

Qui l'a inventé ? À l'origine d'Agrofly, il y a le bricoleur Frédéric Hemmeler, de Granges, près de Sierre, qui s'était tout d'abord spécialisé avec sa société dans les drones filmants. Ce Valaisan a identifié, en 2015, le potentiel des drones qui peuvent pulvériser des produits phytosanitaires sur des versants raides et difficiles, de façon précise et dosée. Au terme d'une année marquée par de nombreuses expériences, il a contacté l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et le centre de recherche Agroscope de la Confédération, qui l'ont mis en contact avec des scientifiques du fabricant de produits phytosanitaires leader mondial Syngenta. En effet, Syngenta est actuellement la seule entreprise de Suisse en mesure de tester scientifiquement l'exactitude des traitements phytosanitaires. Et les autorités fédérales cherchent des moyens de restreindre l'utilisation contestée des hélicoptères dans l'agriculture.

Le succès ne s'est pas fait attendre : en février 2017, Hemmeler a reçu l'« autorisation de pulvérisation de liquides avec un aéronef sans occupants » de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et a fondé la société Agrofly deux fois plus tard. Il a déposé deux brevets, a reçu une distinction de la Banque cantonale du Valais et un sponsoring de Syngenta pour la construction du premier drone. À l'heure actuelle, dans le projet pilote en cours, l'exactitude de la commande numérisée et l'efficacité du traitement phytosanitaire sont évalués scientifiquement conjointement par tous les partenaires. L'objectif est notamment une optimisation de la qualité de pulvérisation et une réduction

de la dérive, c'est-à-dire l'épandage involontaire de fongicides au-delà des cultures concernées, comme cela peut être le cas lors des interventions par hélicoptère. Le drone téléguidé fonctionne cependant avec plus de précision, étant donné qu'il peut manœuvrer, en vol à basse altitude, à travers les vignes. Des experts en applications de Syngenta collaborent au projet, à la demande de la Confédération, et mesurent la qualité de pulvérisation et la dérive.

« Le projet est prometteur et montre de façon exemplaire comment les produits phytosanitaires pourront être épandus avec efficacité et dans le respect de l'environnement grâce à une assistance numérique », a déclaré le responsable de Syngenta, Erik Fyrwald, suite à la démonstration réussie à Dielsdorf, où il a rendu visite aux collaborateurs de la succursale suisse. L'épandage de produits phytosanitaires avec un drone est considéré comme tourné vers l'avenir, étant donné qu'il permet de pulvériser de façon ciblée les versants (comme par exemple les vignobles) ou les champs qui, après des précipitations, ne sont pas praticables avec des tracteurs lourds (comme par exemple dans le Grand Marais entre Berne et Fribourg). Dès à présent, Agrofly travaille sur des programmes informatiques permettant l'utilisation de drones sans commande manuelle par des pilotes, ce qui entraînerait une réduction des coûts massive. D'ici la maturité commerciale, d'autres tests et optimisations seront cependant nécessaires.

Principales données:

Société Agrofly:

- Start-up, créée en 2017 par Frédéric Hemmeler
- Siège à Granges VS
- Actuellement 6 collaborateurs, tendance à la hausse
- Le comité consultatif inclut plusieurs scientifiques, dont un représentant d'Agroscope ainsi que deux de Syngenta, ainsi qu'un vigneron

Drone Agrofly SpUAV (Spraying Unmanned Aerial Vehicle) :

- 2 mètres d'envergure
- Poids chargement inclus 40 kg, dont 17 kg de charge utile
- Coûts env. 50 000 francs, dont formation et entretien
- Premier drone pulvérisateur d'Europe utilisable dans l'agriculture titulaire d'une autorisation d'exploitation en Suisse
- D'autres États sont déjà en cours de traitement

À propos de Syngenta

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à

prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta

Exclusion de responsabilité

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre d'achat ni une sollicitation d'offre de cession de titres.

Avertissement concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective. Ces déclarations se fondent sur des prévisions, hypothèses, estimations et projections actuelles. Elles comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient avoir pour effet que les résultats, les niveaux d'activité, les performances et les réalisations diffèrent sensiblement des déclarations prospectives. Ces déclarations sont généralement reconnaissables à l'emploi de mots ou expressions comme « croire », « anticiper », « escompter », « avoir l'intention de », « programmer », « estimer », « prévoir », « pouvoir », « devoir », « potentiel », « continuer », les formes négatives de ces expressions ou d'autres expressions similaires. Si les hypothèses sous-jacentes se révèlent inexactes, ou si des incertitudes ou risques inconnus se matérialisent, les résultats réels et le calendrier des événements pourront différer sensiblement des résultats et/ou du calendrier exposés dans les déclarations prospectives ; il convient donc d'éviter d'accorder une confiance sans réserve à ces déclarations. Syngenta se décharge de toute intention ou obligation de mettre à jour les déclarations prospectives suite à des évolutions advenant après la période visée par le présent communiqué de presse ou pour toute autre raison.